



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CODEP ALPES-MARITIMES
13 OCTOBRE 2023 à 19H

MAISON DES ASSOCIATIONS 288, CHEMIN DE SAINT CLAUDE 06600 ANTIBES

MANDAT DU DELEGUE OFFICIEL SCA

SCA :

N° SCA

Nom du représentant

N° de licence 2023
(à présenter au secrétariat de l'A.G)

En mon absence je donne pouvoir à :

Nom du délégué :

N° de licence 2023
(à présenter au secrétariat de l'A.G)

Le représentant atteste que ce dernier est bien membre de la structure N° 05 06

Effectif de la Structure (licences 2023)

Nombre de voix du Club :

Signature du Représentant et cachet de la structure

POUVOIR

En cas d'impossibilité de représentation du Représentant ou du délégué de la structure, le **pouvoir peut être donné au délégué d'un autre SCA uniquement (Art III.I.3 du R.I)**. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.

Je soussigné :Mreprésentant la structure. N°de la structure

Donne pouvoir pour me représenter à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du CODEP 06 de la F.F.E.S.S.M

A M.....délégué de la SCA

N° de licence du délégué
(A présenter au secrétariat de l'A.G)

Effectif du Club représenté : Nombre de voix

Date

Porter obligatoirement la mention manuscrite « **Bon pour pouvoir** »
Suivi de la signature du Représentant et cachet de la structure